

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Transfert du marché biologique de Robinson

Séance du 30 septembre 2014

Convocation du 24 septembre 2014

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quatorze, le trente septembre à 19 h 38 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-quatre septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, MM. Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Mme Claude Debon

Etaient représentés :

M. Thierry Legros par Mme Isabelle Drancy,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Monique Pourcelot,
M. Christian Lancrenon par M. Xavier Tamby

Etait excusée :

Mme Catherine Lequeux

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 30 septembre 2014

OBJET : Transfert du marché biologique de Robinson

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Sylvie Bléry-Touchet,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1411-1 et suivants ainsi que l'article L2224-18,

Vu sa délibération du 6 octobre 2010 décidant de déléguer l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Ville,

Vu sa délibération du 9 décembre 2010 décidant le lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service public,

Vu sa délibération du 12 mai 2011 approuvant le choix de la société SOMAREP et les termes du contrat d'affermage,

Vu l'avis de la Chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-seine du 24 juin 2014, de la Fédération Nationale des Syndicats des Commerçants des Marchés de France du 19 juin 2014 et de l'association des commerçants des marchés « bio » d'Ile-de-France en date du 3 juin 2014,

Vu l'avis de la commission des marchés d'approvisionnement qui s'est réunie les 13 juin et 3 septembre 2014,

Considérant la nécessité de transférer le marché biologique sur le marché du centre ville, en extérieur, le dimanche matin à compter du 9 novembre 2014,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (3 abstentions : MM. Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Mme Claude Debon)

DECIDE le transfert du marché biologique au 66 rue Houdan à compter du 9 novembre 2014.

PRECISE que ce transfert fera l'objet d'une évaluation dans le cadre de la future délégation de service public signée au plus tard en mai 2016.

APPROUVE l'avenant n°1 au contrat d'affermage pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement.

AUTORISE le maire à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



M. Jean-Jacques Campan